MAIRIE D'AIGUEBELLE
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
73220 AIGUEBELLE
TEL : 04 79.36.20.25

EXTRAITS DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune d'AIGUEBELLE,

Vu les articles L.22.3 et suivants du Code des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires à assurer le maintien de l'ordre lors des réjouissances et cérémonies publiques et à prévenir tout accident,

ARRETE n° 15/2024

Article 1er : Pour permettre l'organisation du marché hebdomadaire du mardi matin, et compte tenu des travaux de la Rue Carret et de la place du marché, le stationnement et la circulation de tous véhicules seront interdits sur les parkings VL se situant :

- Place du Champ de Foire

Tous les mardis matin de 05 heures à 14 heures
Du mardi 26 mars 2024 au mardi 21 mai 2024

Article 2 : le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Aiguebelle est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmis à
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Aiguebelle

Fait à Aiguebelle, le 19 mars 2024

Le Maire, H. GENON

MAIRIE DE VAL-D'ARC
Commune déléguée AIGUEBELLE (Savoie)